

Laurent ECK  
*Maître de conférences en droit public*  
*Assesseur du Doyen en charge des relations internationales et européennes*  
*Directeur adjoint de l'Institut d'études judiciaires de Lyon*  
Faculté de droit  
Université Jean Moulin-Lyon 3

## **1. Titre universitaire**

**Doctorat de Droit, spécialité Droit public, mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.**  
**Grand prix Choucri Cardahi 2007 de l'Académie des sciences morales et politiques.**  
**Publication chez L'harmattan, collection Logiques juridiques, 2010.**

Titre de la Thèse

***L'abus de droit en droit constitutionnel***

Date de soutenance : 11 décembre 2006

Lieu de soutenance : Université Jean Moulin- Lyon 3

Directeur de thèse : **Monsieur Thierry DEBARD**, Professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3

Membres du jury

**Monsieur Louis DUBOIS**, Professeur émérite à l'Université Paul Cezanne- Aix-Marseille 3 (Président du jury)

**Monsieur Jean-Claude COLLIARD**, Président de l'Université Panthéon-Sorbonne- Paris 1 (rapporteur)

**Monsieur Philippe BLACHER**, Professeur à l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse (rapporteur)

**Monsieur Dominique TURPIN**, Professeur à l'Université d'Auvergne- Clermont 1

## **2. Responsabilités**

### ***A. Responsabilités administratives***

- Assesseur du Doyen en charge des relations internationales et européennes ( 2022-)
- Directeur-adjoint de l'Institut d'études judiciaires (IEJ) de Lyon (depuis 2012)
- Membre du comité électoral consultatif de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 (2012-2016)

- Membre de la Commission pédagogique statuant sur les conditions d'équivalence de diplômes pour l'inscription de l'examen d'accès au CRFPA (depuis 2018)
- Président du jury du Baccalauréat STG, Villeurbanne, du 5 au 8 juillet 2010.
- Membre du jury de la Validation des acquis professionnels à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin -Lyon 3 (2015- 2019)
- Examineur spécialisé pour l'examen d'accès au CRFPA (depuis 2013)
- Membre du jury de l'examen de sortie de l'EDARA (CAPA) de Lyon (2018-2021)

### ***B. Responsabilités et mandats locaux ou régionaux***

- Membre élu du Conseil de la faculté de droit de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 (2022-)
- Membre élu du Conseil scientifique de l'Université Jean Moulin- Lyon 3 (2012-2016)
- Membre du collège d'experts de la section de droit public de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 (2016-2020 ; 2020- )
- Membre du collège d'experts de droit public des Universités de Saint-Etienne et de Chambéry (2010) et de Clermont-Ferrand (2022)

### ***C. Responsabilités pédagogiques***

- Responsable pédagogique de la filière « les métiers de la sécurité » de l'IEJ de Lyon (depuis 2012) et responsable de la Classe préparatoire talents « douanes » (depuis 2021).
- Responsable pédagogique de la filière « les métiers de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse » (2012- 2015 ; 2021-)
- Responsable pédagogique de la coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université nationale du Laos (depuis 2009) et responsable pédagogique du Master franco-laotien de droit international (depuis 2014).
- Responsable pédagogique des doctorants en droit public à la faculté de droit virtuelle de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 (2009-2013)
- Membre du jury de demi-finale au concours d'éloquence de l'ADELY (2013-2015),  
Membre du jury de finale au concours de plaidoirie de l'EDARA de Lyon (2018)

Aide des étudiants de M1 de droit européen de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 et des étudiants de l'Université française en Arménie pour le concours René Cassin des droits de l'homme.

#### ***D. Responsabilités internationales***

- Responsable pédagogique de la coopération entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université nationale du Laos. Négociations et montage d'un Diplôme d'Université de niveau Master en droit international (depuis 2009).

### **3. Recherche**

#### ***A. Réseaux de recherche***

- Membre du Centre de droit constitutionnel- Équipe de droit public de Lyon (depuis 2000)
- Membre de l'Association française de droit constitutionnel (depuis 2000)
- Membre du réseau OLA (*Observatory on local autonomy*) coordonné par le C.E.R.A.P.S de l'Université Lille 2 (2010-2015)

#### ***B. Encadrements scientifiques***

##### ***Encadrements de mémoires :***

- Master 2 de droit public à l'Université Jean Moulin-Lyon3 (2 mémoires par an depuis 2020)
- Master 2 de droit privé, international et comparé en Arménie (3 mémoires par an depuis 2012)
- Master 2 de droit public des affaires en Egypte (2 mémoires par an en 2017 et 2018)
- Master de droit international au Laos (2 mémoires par an depuis 2016)
- Licence professionnelle « droit du logement social » de l'Université Jean Moulin- Lyon 3 (2 mémoires de fin de stage en moyenne par an depuis 2015)
- IEJ de Lyon : enseignant-référent d'une trentaine d'étudiants par an (depuis 2017)

##### ***Participations jurys de thèse :***

- Membre du jury de soutenance de la thèse de M. Amadou IMERANE MAIGA portant sur « *La Cour constitutionnelle de la 5<sup>ème</sup> République du Niger : 2000-2009. Une expérience de la démocratie constitutionnelle* » (membres du jury : Ph. BLACHER, directeur, P. ESPUGLAS, P. JAN, L. ECK), soutenue en 2013 à l'Université Lumière- Lyon 2.

- Membre du jury de soutenance de la thèse de Mme Shahinaz ATLAM portant sur « L'ordre public et les partis politiques » (membres du jury : Ph. BLACHER, directeur, M.-L GELY, K. FAVRO, J.Ph DEROSIER, L. ECK), soutenue en 2022 à l'Université Jean Moulin- Lyon 3.

### **C. Publications**

#### **Ouvrages :**

- H. FULCHIRON, L. ECK, *Introduction au droit français*, Lexis Nexis, 2<sup>ème</sup> édition 2020, 348 p.
- L. ECK, *L'abus de droit en droit constitutionnel*, L'harmattan, Logiques juridiques, 2010, 692 p.

#### **Articles :**

- L. ECK, « *L'évaluation ex ante en matière fiscale* », Publication prévue en 2022 chez Lexis Nexis, *La qualité de la législation fiscale*, actes des colloques de Lyon et du Mans des 1<sup>er</sup> avril et 17 novembre 2021.
- L. ECK, « *Les dessous du burkini. A propos de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 21 juin 2022, Commune de Grenoble* », JCP. A, 29 août 2022, n° 34, 2237.
- L. ECK, « *Suspension du règlement intérieur des piscines de la ville de Grenoble autorisant le burkini* », Alyoda, 2022, n° 3.
- L. ECK, « *Faut-il constitutionnaliser la décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 ?* », R.F.D.C., P.U.F., 2022/2, n°130, p. 377.
- L. ECK, « *Les lois françaises sur les fausses nouvelles: une fausse "bonne" nouvelle?* », *Actualité juridique Comitas Gentium, France-Russie*, août 2019.
- L. ECK, « *Pour un Grenelle de la vidéoprotection* », *Préventique-Sécurité*, Mars 2019, n°163, p. 169.
- L. ECK, « *Constitutions et liberté de religion* », *La Revue des droits de l'homme*, 2015, n°7, p. 11.
- L. ECK, « *Un instrument de la délibération entre les organes : les études d'impact* », Dir. J-Ph. Derosier, M. Doray, *La délibération après la révision constitutionnelle de 2008*, Mare et Marin, collection droit public, 2015, p. 72.

- L. ECK, « *Commentaire de l'arrêt de la Cour EDH du 14 mars 2013 Eon c/ Royaume-Uni* », *La Gazette juridique de la Faculté de droit virtuelle de l'Université Jean Moulin-Lyon 3*, avril 2013.
- L. ECK, « *Les études d'impact et la légistique* », Dir. M. Philip-Gay, *Les études d'impact accompagnant les projets de loi*, L.G.D.J., Lextenso, 2012, p. 41.
- L. ECK, « *Les associations culturelles à l'épreuve du principe de laïcité, Commentaire de l'arrêt de la CAA de Lyon, 3<sup>ème</sup> ch., 17 septembre 2010, n° 09LY00185, Communauté des Bénédictins* », Alyoda, avril 2011.
- L. ECK, « *Les limites de la propagande électorale* », Dir. F. ROBBE, *Droit et communication politique*, P.U.A.M., 2010, p. 138-150.
- L. ECK, « *Condamnation à mort de la peine capitale en Europe: commentaire de l'arrêt de la Cour EDH du 2 mars 2010 Al-Saadoon et Mufdhi c/ Royaume-Uni* », *La Gazette juridique de la Faculté de droit virtuelle de l'Université Jean Moulin-Lyon 3*, juin 2010.
- L. ECK, « *Réflexions sur les « règles ou principes inhérents à l'identité constitutionnelle de la France » à la lumière de la pensée de Ronald Dworkin* », *RRJ*, 2008, p. 1061.
- L. ECK, « *La plage maritime, aspects renouvelés d'un espace naturel protégé* », *Les Petites affiches*, 29 mai 2008, n° 108, p. 8.
- L. ECK, « *Controverses constitutionnelles et abus de droit* », intervention au Congrès de l'association française de droit constitutionnel (A.F.D.C.), atelier sur « les controverses constitutionnelles », Montpellier, Juin 2005, Publication numérique des actes du Congrès sur [www.droitconstitutionnel.org](http://www.droitconstitutionnel.org).

#### **D. Communications orales**

- L. ECK, « *L'état d'urgence sanitaire français et les libertés fondamentales* », Webinaire, Libertés fondamentales et Covid-19 : comparaison franco-canadienne, Université de Moncton, Canada, 29 septembre 2021.
- L. ECK, « *Faut-il constitutionnaliser la décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 ?* », Les cinquante ans de la décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 « Liberté d'association », colloque de Lyon du 24 juin 2021, Dir. Ph Blachère, M. Philip-Gay, CDC-EDPL.
- L. ECK, « *L'évaluation ex ante en matière fiscale* », *Regards croisés sur la qualité de la législation fiscale*, colloque de Lyon du 1<sup>er</sup> avril 2021, Dir. B. Ricou, EDPL.

- L. ECK, « *Les interactions de systèmes: l'exemple de l'affaire Mennesson* », 6ème séminaire doctoral franco-brésilien, Juin 2019, Université Jean Moulin-Lyon 3.
- L. ECK, « *Participation à la table ronde des journées décentralisées de l'AFDC sur la justice politique : aspects procéduraux* », CDC-EDPL, décembre 2018, Lyon.
- L. ECK, « *Enjeux et perspectives juridiques de la vidéoprotection* », 1<sup>ère</sup> rencontre lyonnaise de la vidéoprotection, Ville de Lyon- Université Jean Moulin-Lyon 3, novembre 2018, Lyon.
- L. ECK, « *Le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales dans la politique française de logement social* », Intervention du 7 décembre 2017, Phnom Penh, Cambodge.
- L. ECK, « *Le contrôle parlementaire en France : l'exemple des commissions d'enquête* », Conférence on Parliamentary control issues, Septembre 2016, GIZ, Yerevan, Arménie.
- L. ECK, Présidence d'une table ronde consacrée à « *la réforme des collectivités territoriales, enjeux et perspectives* » organisée par l'IEJ de Lyon, février 2015.
- L. ECK, « *La notion de patrimoine en droit public : comparaisons franco-lao-khmer* », intervention au colloque international sur la notion de patrimoine, organisé par l'Université nationale du Laos et l'Université Royale du Cambodge, février 2015.
- L. ECK, « *Synthèse du colloque sur le statut de la terre, comparaison franco-lao-khmer* », Université royale du Cambodge, Phnom Penh, décembre 2013.
- L. ECK, « *Un instrument de la délibération entre les organes : les études d'impact* », Dir. J-Ph. Derosier, M. Doray, *La délibération après la révision constitutionnelle de 2008*, Colloque de la commission de la jeune recherche de l'AFDC, Université de Rouen, novembre 2013.
- L. ECK, Présidence d'une table ronde consacrée à « **la rétention des étrangers, quels droits, quelles perspectives ?** » organisée par l'IEJ de Lyon, décembre 2013.
- L. ECK, « *La liberté d'expression, la CEDH et l'Arménie* », conférence devant la presse francophone, Université française en Arménie, Erevan, Septembre 2012.
- L. ECK, « *La coopération transfrontalière entre les régions européennes* », intervention dans le cadre du colloque « Régions, Régionalisations et Régionalisme en Europe » organisé par l'association OLA- Europe, 18 et 19 mai 2011, Constanta, Roumanie.
- L. ECK, Conférence sur *la Question prioritaire de constitutionnalité* lors de l'ouverture de la session annuelle de l'association égyptienne des juristes francophones, Université du Caire, le 10 octobre 2011.

- L. ECK, « *Les études d'impact et la légistique* », Intervention dans le cadre d'un colloque du Centre de droit constitutionnel de l'Université Jean Moulin organisé dans le cadre des journées décentralisées de l'AFDC sur *Les études d'impact*, le 17 décembre 2010.
- L. ECK, « *Les limites de la propagande électorale* », Intervention dans le cadre d'un colloque du Centre de droit constitutionnel de l'Université Jean Moulin sur *la communication politique et le droit*, le 8 février 2008.
- L. ECK, Conférence-débat sur *l'actualité constitutionnelle française* à l'Université d'Ain Chams à Héliopolis (Le Caire- Egypte), le mardi 13 mars 2007. Conférence traduite simultanément en arabe par le Doyen de la faculté de droit, M. le Professeur Omar Helmy.
- L. ECK, « *Controverses constitutionnelles et abus de droit* », intervention au Congrès de l'association française de droit constitutionnel (A.F.D.C.), atelier sur « les controverses constitutionnelles », Montpellier, Juin 2005.

#### 4. Enseignements

##### A. Enseignements en France

Formation et niveau	Matière	Volume horaire annuel	Effectif (Nombre d'auditeurs)	Années universitaires
Faculté de droit-Lyon 3 L1 droit.	Droit constitutionnel	53h	Environ 450	Depuis 2009
Faculté de droit-Lyon 3 L 3 droit privé puis L3 droit public	Droits et libertés fondamentaux	30h	Environ 200	Depuis 2010
Faculté de droit-Lyon 3 M1 droit international M1 droit européen	Libertés fondamentales	30h	Environ 150	2011-2018
Faculté de droit- Lyon 3 M1 droit public M1 droit de l'environnement M1 histoire du droit	Droits et libertés fondamentaux	30h	Environ 150	Depuis 2019

Institut d'Études judiciaires Faculté de droit – Lyon 3 Préparation concours « Les métiers de la sécurité » Niveaux : L3, M1 et M2	Libertés publiques	36h	Environ 70	Depuis 2012
Institut d'Études judiciaires Faculté de droit – Lyon 3 Préparation concours « AP - PJJ » Niveaux : L3, M1 et M2	Droit public	40h	Environ 20	Depuis 2012
Institut de droit patrimonial et immobilier Faculté de droit – Lyon 3 Licence professionnelle	Droit du logement social et Droit de la commande publique	25h	Environ 15	2015-2020
IUT Université Jean Moulin – Lyon 3 2 <sup>ème</sup> année	Droit public général	55h	Environ 100	2009-2010
Faculté de droit – Lyon 3 L1 droit	Institutions européennes	26h	Environ 450	2009-2013
Collège de droit Faculté de droit – Lyon 3 Niveau : L2 et L3	Séminaires sur l'état d'urgence sanitaire, sur les interactions de systèmes et sur la liberté d'expression sur internet	4h	Environ 20	2021-2022
Faculté de droit – Lyon 3 M2 Professions judiciaires	Droit du contentieux administratif	30h	Environ 20	2010-2011
Faculté de droit – Lyon 3 Collège de droit Étudiants étrangers en échange universitaire	Introduction au droit français	24h	Environ 60	Depuis 2017

Classe préparatoire talents ENSP et ENM Préparation au concours de commissaire de police et de magistrat	Libertés publiques	40h	Environ 15	Depuis 2016
ENSP Master 2 « sécurité intérieure »	« État d'urgence sanitaire et État de droit »	6h	Environ 30	Depuis 2020

### *B. Enseignements à l'étranger*

<b>Formation et niveau</b>	<b>Matière</b>	<b>Volume horaire</b>	<b>Effectif (Nombre d'auditeurs)</b>	<b>Années universitaires</b>
Université nationale du Laos - Vientiane Faculté de droit et de sciences politiques - Master de droit international	Droit de l'Union européenne et relations avec l'ASEAN Méthodologie du Mémoire (en langue anglaise)	15h par module	20	2014-2016-2018  2021 (à distance)
Université royale du Maroc - Casablanca M1 Sciences politiques	Droit des étrangers	15h	25	2019
Université Ain Chams-Égypte - Le Caire L3 droit M2 droit public	Droit des libertés fondamentales  Grands principes du droit public	15h par module	50  20	Depuis 2010 (2020 à distance) 2017-2018
Université française en Arménie - Erevan L3 droit M1 et M2 droit privé, international et comparé	Droit de la CEDH  Méthodologie du mémoire de recherche	16h par module	120 et 15	Depuis 2012 (2020 à distance)
Université nationale du Vietnam - Hanoi	Méthodologie du mémoire de recherche	20h	20	2017 et 2019

M2 droit de la coopération économiques et des affaires internationales				
Université de Sao Paulo Brésil L3 droit	Introduction au droit français	40h	75	2018
Université royale du Cambodge - Phnom-Penh M1 droit	Méthodologie des exercices juridiques	30h	15	2019
Université Saint Joseph-Beyrouth-Liban M2 droit public approfondi	Droit constitutionnel approfondi	15h	9	2021